

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Madame Isabelle ASSIH**

**N° 36**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Technopole Quimper Cornouaille - Avance sur subvention 2025**

**Afin d'assurer le fonctionnement de la structure, il est proposé d'accorder une avance sur subvention d'un montant de 147 000 €.**

\*\*\*

Pour permettre à la Technopole de mener à bien ses activités et favoriser un fonctionnement continu, la convention en cours entre Quimper Bretagne Occidentale et la technopole Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement correspondant à 50 % de la subvention de l'année antérieure.

\*\*\*

Madame Forough-Léa DADKHAH et Monsieur Marc ANDRO étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de verser pour 2025, une avance sur subvention de 147 000€ soit 50 % de la subvention 2024 qui représentait un montant total de 294 000 €.